

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE TERRITOIRE MARSEILLE PROVENCE

Séance du 14 décembre 2016

Monsieur Guy TEISSIER, Président du Conseil de Territoire Marseille Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 106 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Christian AMIRATY - René AMODRU - Michel AZOULAI - René BACCINO - Mireille BALOCCO - Loïc BARAT - Marie-Josée BATTISTA - Jean-Pierre BAUMANN - Yves BEAUVAL - Jean-Pierre BERTRAND - Jacques BESNAÏNOU - Solange BIAGGI - Nicole BOUILLOT - Valérie BOYER - Marie-Christine CALATAYUD - Laure-Agnès CARADEC - Eugène CASELLI - Michel CATANEO - Roland CAZZOLA - Catherine CHAZEAU - Gérard CHENOZ - Alain CHOPIN - Anne CLAUDIUS-PETIT - Frédéric COLLART - Monique CORDIER - Vincent COULOMB - Sandrine D'ANGIO - Anne DAURES - Christophe DE PIETRO - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Pierre DJIANE - Emilie DOURNAYAN - Frédéric DOURNAYAN - Marie-France DROPY OURET - Sandra DUGUET - Nathalie FEDI - Josiane FOINKINOS - Arlette FRUCTUS - Josette FURACE - Patrick GHIGONETTO - Jean-Pierre GIORGI - André GLINKA-HECQUET - Martine GOELZER - Georges GOMEZ - Vincent GOMEZ - José GONZALEZ - Régine GOURDIN - Marcel GRELY - Andrée GROS - Albert GUIGUI - Daniel HERMANN - Garo HOVSEPIAN - Noro ISSAN-HAMADY - Christian JAILLE - Paule JOUVE - Fabrice JULLIEN-FIORI - Dany LAMY - Albert LAPEYRE - Gisèle LELOUIS - Marc LOPEZ - Laurence LUCCIONI - Antoine MAGGIO - Patrick MAGRO - Bernard MARANDAT - Stéphane MARI - Jeanne MARTI - Janine MARY - Marcel MAUNIER - Georges MAURY - Xavier MERY - Claudette MOMPRIVE - Virginie MONNET-CORTI - Jean MONTAGNAC - Marie MUSTACHIA - Lisette NARDUCCI - Patrick PADOVANI - Nadine PADOVANI-FAURE-BRAC - Patrick PAPPALARDO - Didier PARAKIAN - Christian PELLICANI - Claude PICCIRILLO - Stéphane PICHON - Nathalie PIGAMO - Catherine PILA - Marc POGGIALE - Gérard POLIZZI - Marlène PREVOST - Muriel PRISCO - Julien RAVIER - Martine RENAUD - Maryvonne RIBIERE - Jean ROATTA - Carine ROGER - Georges ROSSO - Lionel ROYER-PERREAUT - Isabelle SAVON - Eric SCOTTO - Nathalie SUCCAMIELE - Guy TEISSIER - Cédric URIOS - Claude VALLETTE - Josette VENTRE - Patrick VILORIA - Brigitte VIRZI-GONZALEZ - Didier ZANINI - Kheïra ZENAFI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Hélène ABERT représentée par Janine MARY - Mireille BENEDETTI représentée par André GLINKA-HECQUET - Roland BLUM représenté par Monique CORDIER - Patrick BORE représenté par Patrick GHIGONETTO - Frédéric BOUSQUET représenté par Michel AZOULAI - Marie-Arlette CARLOTTI représentée par Muriel PRISCO - Sophie CELTON représentée par Marc POGGIALE - Michel DARY représenté par Lisette NARDUCCI - Monique DAUBET-GRUNDLER représentée par Martine RENAUD - Michèle EMERY représentée par Brigitte VIRZI-GONZALEZ - Dominique FLEURY VLASTO représentée par Arlette FRUCTUS - Jean-Claude GAUDIN représenté par Gérard CHENOZ - Samia GHALI représentée par Nathalie PIGAMO - Roland GIBERTI représenté par Muriel PRISCO - Bruno GILLES représenté par Laure-Agnès CARADEC - Louisa HAMMOUCHE représentée par Josette FURACE - Bernard JACQUIER représenté par Kheïra ZENAFI - Nathalie LAINE représentée par Régine GOURDIN - Marie-Louise LOTA représentée par Carine ROGER - Hélène MARCHETTI représentée par Mireille BALOCCO - Bernard MARTY représenté par Marc LOPEZ - Guy MATTEONI représenté par Claudette MOMPRIVE - Danielle MILON représentée par Fabrice JULLIEN-FIORI - André MOLINO représenté par Patrick MAGRO - Yves MORAINÉ représenté par Solange BIAGGI - Roland MOUREN représenté par Cédric URIOS - Jérôme ORGEAS représenté par Jean-Pierre GIORGI - Christyane PAUL représentée par Frédéric DOURNAYAN - Roland POVINELLI représenté par Paule JOUVE - Marie-Laure ROCCA-SERRA représentée par Virginie MONNET-CORTI - Roger RUZE représenté par Eric SCOTTO - Sandra SALOUM-DALBIN représentée par Julien RAVIER - Marie-Xavière SCOTTO DI UCCIO représentée par Marcel GRELY - Dominique TIAN représenté par Stéphane PICHON - Jean-Louis TIXIER représenté par Nadine PADOVANI-FAURE-BRAC - Maxime TOMMASINI représenté par Claude VALLETTE - Jocelyne TRANI représentée par Marcel MAUNIER - Lionel VALERI représenté par Andrée GROS.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Mireille BALLETTI - Sabine BERNASCONI - Jean-Louis BONAN - Nadia BOULAINSEUR - Laurent COMAS - Jean-Claude DELAGE - Dominique DELOURS - Eric DIARD - Nouriati DJAMBAE - Yann FARINA - Céline FILIPPI - Richard FINDYKIAN - Karim GHENDOUF - Annie GRIGORIAN - Michel ILLAC - Laurent LAVIE - Eric LE DISSÉS - Annie LEVY-MOZZICONACCI - Christophe MASSE - Florence MASSE - Martine MATTEI - Patrick MENNUCCI - Richard MIRON - Grégory PANAGOUDIS - Elisabeth PHILIPPE - Véronique PRADEL - Marine PUSTORINO-DURAND - Stéphane RAVIER - Emmanuelle SINOPOLI - Martine VASSAL - Karim ZERIBI.

Signé le 14 Décembre 2016
Reçu au Contrôle de légalité le 18 janvier 2017

Monsieur le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

VOI 012-317/16/CT

■ Approbation de l'affectation partielle de l'autorisation de programme relative à l'opération d'investissement concernant l'opération de l'accès de la Porte 4 du Port de Marseille à Marseille (15ème arrondissement)

Avis du Conseil de Territoire

DIFRA 16/15002/CT

Monsieur le Président du Conseil de Territoire Marseille Provence sur proposition du Président délégué de Commission soumet au Conseil de Territoire le rapport suivant :

Dans le cadre des dispositions de l'article L 5218-7, I du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil de Territoire est saisi pour avis du rapport au conseil de la Métropole présenté ci-après :

La Charte Ville-Port, signée en 2013 par les institutions publiques (Etat, Conseil Régional, Conseil Départemental 13, Communauté urbaine de Marseille, Ville de Marseille), le Grand Port Maritime de Marseille et Euroméditerranée, affirme la nécessaire adaptation des bassins de Marseille et la réallocation des sites par blocs d'exploitations cohérents.

Consécutivement à la restructuration des terminaux à passagers engagée par le Grand Port Maritime de Marseille (relocalisation du trafic Maghreb au Cap Janet et du trafic Corse à Arenc) une étude de préfaisabilité a été conduite par la DREAL et le GPMM en faveur du réaménagement de la porte 4 du port située dans le 15ème arrondissement de Marseille.

Cette étude a mis en avant le fait que les voiries d'accès à la porte 4 supportent un trafic routier intense (jusqu'à 3040 véhicules/heure en entrée/sortie de la porte 4 au moment des débarquements) mélangeant les poids lourds porte-conteneurs qui desservent le terminal de Mourepiane, les cars de tourisme, les taxis, les véhicules particuliers du terminal croisière, les embarquements et débarquements des passagers des ferries.

Ce trafic routier est générateur de conflits d'usages et pose des problèmes de confort et de sécurité pour les piétons. Par ailleurs la porte 4 souffre d'un manque de lisibilité de l'accès et des points de dépose ainsi qu'un déficit de places de stationnement.

L'étude de préfaisabilité a permis de retenir une solution de réaménagement des voiries pour améliorer l'accessibilité en dédoublant la porte 4 via la création d'une porte 4bis dédiée aux flux vers l'international.

Le Comité de pilotage de la Charte Ville-Port du 10 juin 2016 a acté que la Métropole assurerait la maîtrise d'ouvrage du projet d'aménagement de la desserte routière du terminal international en articulation avec les travaux pilotés par le Grand Port Maritime de Marseille dans son emprise.

Cette opération est inscrite à l'avenant n°2 du Contrat de Plan État-Région 2015-2020 adopté par l'Assemblée régionale du 13 juillet 2016 et retranscrit dans la convention départementale d'application des Bouches du Rhône, adoptée par l'Assemblée régionale du 3 novembre 2016, sur la base d'une enveloppe budgétaire évaluée à 10,5 M€ HT soit 12 600 000 € TTC – Valeur Juin 2015

A cet égard, la présente opération d'aménagement fait l'objet de l'approbation au Conseil Métropolitain de ce jour, d'une convention de partenariat et de financement, permettant la prise en charge d'une partie de l'investissement. Ainsi, au titre de la convention susmentionnée, il convient d'indiquer la clé de répartition des cofinancements :

Signé le 14 Décembre 2016
Reçu au Contrôle de légalité le 18 janvier 2017

- | | |
|--|-----------------|
| - Conseil départemental des Bouches-du-Rhône : | 4 000 000 euros |
| - Région Provence-Alpes-Côte d'Azur : | 2 500 000 euros |
| - Métropole d'Aix-Marseille-Provence : | 4 000 000 euros |

Un marché de maîtrise d'œuvre va être conclu pour reprendre les études et aboutir à un dossier Projet permettant de rédiger les marchés de travaux.

Ces études vont se dérouler de mi 2017 à mi 2018. Après passation des appels d'offres, la réalisation des travaux est prévue entre l'automne 2018 et le début 2020.

Afin de mener à bien cette opération, la création de l'autorisation de programme correspondante d'un montant de 14 000 000 euros doit être approuvée, dans le cadre du vote du budget primitif 2017.

Il convient dès lors d'affecter partiellement cette autorisation de programme pour un montant de 12 600 000 €

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de Territoire de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de Territoire Marseille Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 5218-7 ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- Le décret n°2015-1085 du 28 août 2015 relatif à la création de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence ;
- Le décret n° 2015-1520 du 23 novembre 2015 portant fixation des limites des territoires de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence ;
- La délibération n°HN 01-001/16/CT du 23 mars 2016 du Conseil de Territoire portant élection de Monsieur Guy Teissier en qualité de Président du Conseil de Territoire Marseille Provence,
- La lettre de saisine du Président du Conseil de la Métropole.

OUI LE RAPPORT CI-DESSUS,

Entendues les conclusions du rapporteur,

CONSIDERANT

- Qu'il convient de financer les études et travaux de l'opération d'amélioration de l'accès à la Porte 4 du port de Marseille, à Marseille (15^{ème} arrondissement) et qu'il est nécessaire d'affecter l'autorisation de programme correspondante ;
- Que le Conseil de Territoire de Marseille Provence doit émettre un avis sur ce projet de délibération.

Signé le 14 Décembre 2016
Reçu au Contrôle de légalité le 18 janvier 2017

DELIBERE

Article unique :

Le Conseil de Territoire de Marseille Provence émet un avis favorable sur ce projet de délibération.

Adoptée à l'unanimité,
des membres présents et représentés

Certifié Conforme,
Le Président du Conseil de Territoire
Marseille Provence
Député des Bouches-du-Rhône

Guy TEISSIER